



CONVENTION

Programme **EN CAMPAGNE !** Edition 2023 | Lannédern

Atelier de co-conception de mobilier urbain à réaliser en autoconstruction (BANC.CO)

ENTRE

l'association **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère**,
ci-après désignée « **CAUE 29** », représentée par son président Monsieur Didier Guillon,

le **Design Lab Transitions**, laboratoire de recherche en design appliqué aux transitions / Association
des étudiant.e.s et jeunes diplômé.e.s de l'EESAB, représentée par Paolo Kraft, président,

et la **Commune de Lannédern**, ci-après désignée « **commune accueillante** », représentée par sa
mairie Madame Pauline Caro.

CONVENTION

Programme **EN CAMPAGNE !** Edition 2023 | Lannédern

Atelier de co-conception de mobilier urbain à réaliser en autoconstruction (BANC.CO)

PRÉAMBULE

Considérant que :

- L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public (article 1 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977).

- Le CAUE poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement (article 6 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977) avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. Créé à l'initiative du Conseil départemental, c'est une association à but non lucratif qui exerce une mission de service public.

- Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre. (...) Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites (article 7 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977).

- Le Design Lab Transitions, laboratoire de recherche en design appliqué aux transitions a pour objet de faire la promotion des méthodologies de développement de projet par le design au service des transitions sociales et environnementales au sein du monde entrepreneurial ; engager la recherche en développant, testant, et répertoriant des bonnes pratiques sur le territoire Finistérien qui pourront être promues et échangées au niveau national et international ; intégrer au sein de la pédagogie du design une culture de l'entrepreneuriat éthique, sociale et solidaire ; soutenir et accompagner la création, la production et la réalisation de prototypages de la recherche étudiante ; accompagner les projets entrepreneuriaux des étudiants et des jeunes diplômés du master design en transition de l'EESAB - Site de Brest en contextes réels avec et au service des acteurs du territoire.

- La Commune de Lannédern, le Design Lab et le CAUE ont en commun l'objectif de favoriser un cadre de vie de qualité.

- La Commune de Lannédern est adhérente au CAUE.

CONVENTION

Programme **EN CAMPAGNE !** Edition 2023 | Lannédern

Atelier de co-conception de mobilier urbain à réaliser en autoconstruction (BANC.CO)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention

Le CAUE 29 accompagne chaque année une centaine de collectivités finistériennes à la définition de leurs projets d'aménagement, de paysage, d'architecture ou plus généralement à des réflexions qui relèvent de l'urbanisme stratégique. La question du mobilier ou du petit équipement associé à l'aménagement des espaces publics, pour essentielle qu'elle soit, intervient généralement beaucoup trop tardivement. Ainsi, bancs, tables, poubelles, clôtures, abri bus, jeux pour enfants (...) sont appréhendés comme des éléments de consommation courante, choisis généralement sur catalogue, participant à la banalisation du paysage voire à la désaffectation de certains lieux désincarnés. Considérant cette situation et une demande sociétale de plus en plus prégnante de réappropriation des espaces communs (le permis de végétaliser son pied de mur sur la rue, en est l'expression la plus courante), le CAUE 29 a imaginé un programme annuel expérimental intitulé « En Campagne ! » prenant appui sur un projet d'aménagement en cours, dans une commune rurale, destiné à apporter des solutions pratiques, économiques et écologiques à partir d'une demande d'installation de mobilier ou de petit équipement public.

Il s'agit par-là d'ouvrir des espaces et des temps d'expérimentation en s'appuyant sur l'immersion et la mise en action comme leviers pour recenser les usages, imaginer des stratégies de mobilisation de ressources constructives locales -essentiellement du bois- et proposer des solutions spatiales inventives, justes et inattendues, sortant des schémas habituels, adaptées aux lieux et pensées avec les futur.e.s usager.e.s, tout en aidant l'appropriation du projet par tou.t.e.s.

La démarche En Campagne ! poursuit l'objectif d'une auto-fabrication par les agents techniques des collectivités, et pourquoi pas des habitants, de prototypes génériques adaptables à différentes configurations, économiques, et responsables dans l'utilisation des ressources mobilisées (traçabilité, filières de proximité, réemploi, sobriété, réparabilité...).

Réalisées par des professionnel.le.s de l'architecture, du paysage et du design, sous la forme d'ateliers participatifs avec des temps de résidence, ces recherches-actions ont vocation à s'inscrire dans une continuité de projet et en ébauchant les suites. Elles sont proposées à des collectivités ou structures adhérentes au CAUE du Finistère, ayant sollicité l'accompagnement du CAUE sur les sujets qui font l'objet de ce programme.

La Commune de Lannédern mène une réflexion sur la requalification de sa traversée, de deux de ses places. Elle a engagé une réflexion prospective sur un développement mesuré de nouveaux quartiers d'habitation en privilégiant la mobilisation de fonciers stratégiques, et plus généralement s'interroge sur les petites attentions spatiales qui pourraient conforter la qualité de vie en centre-bourg.

Le CAUE 29 accompagne la commune de Lannédern depuis 2021. Un premier rendez-vous en mairie, le 16 juin 2021 en présence de Pauline Caro, maire, de Pierre-Yves Richard, adjoint au maire et de Hervé Brabant, conseiller municipal, a permis de mieux cerner la demande et le contexte d'intervention.

Parmi les axes évoqués, les intentions suivantes sont apparues comme des priorités :

- retravailler de manière plus « sensible » la traversée du bourg ;
- imaginer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) en phase avec la morphologie villageoise et le paysage ;
- se projeter dans la transformation des maisons anciennes ;
- mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts et impliquer les habitants dans leur entretien.

CONVENTION

Programme **EN CAMPAGNE !** Edition 2023 | Lannedern

Atelier de co-conception de mobilier urbain à réaliser en autoconstruction (BANC.CO)

Pour engager la démarche, un atelier participatif a été organisé le 12 novembre 2021 avec des élus et des habitants de tous âges. Une quinzaine de participants ont travaillé collectivement, le temps d'une demi-journée afin de regarder ensemble le paysage communal, d'identifier les enjeux et de proposer des orientations programmatiques en faveur d'un cadre de vie plus agréable.

Depuis, la commune s'est engagée dans la transformation de deux places avec le concours d'Alice Leloup, paysagiste conceptrice. Le permis d'aménager devrait être déposé avant juin 2023 pour de travaux finalisés en 2024.

La question de l'installation de bancs publics est revenue régulièrement en filigrane des différentes interventions du CAUE 29 et d'Alice Leloup. Quelques situations ont été repérées pour leur caractère stratégique (panoramas, cimetière, places).

C'est dans ce contexte que la proposition d'un partenariat tripartite conventionné sous l'intitulé En Campagne ! a été proposé à la commune.

La présente convention organise le partenariat entre le CAUE 29, le Design Lab et la commune de Lannédern, dite commune accueillante.

> Annexe : Devis Design Lab Transitions n°2023 02 001

Article 2 – Calendrier

Les temps forts qui jalonnent la démarche de co-conception suivie d'une co-réalisation des prototypes et de leur valorisation s'échelonnent de la manière suivante :

Session 1 / 24 mars 2023 : lancement de la démarche en mairie de Lannédern

Session 2 / 11 avril 2023 ; atelier d'idéation au Design Lab Transitions (Brest)

Session 3 / 19 avril : atelier participatif à Lannédern

Session 4 / 10 et 11 mai : atelier de co-conception à Lannédern

Session 5 / 6 au 10 juin : atelier de co-fabrication à Lannédern

Les dates pourront être modifiées en concertation avec les trois partenaires.

Article 3 – Engagements

La Commune de Lannedern

- met à disposition de l'équipe du design Lab Transitions, sur son temps de présence, un espace de travail central permettant la tenue aisée des ateliers participatifs avec les habitants. Cet espace sera choisi en concertation avec le CAUE.

- rend possible, dans la mesure du possible, l'accueil temporaire de public (rencontres, ateliers, préfigurations d'usages) dans les lieux concernés par le projet. Ce point est vu en concertation avec le CAUE 29 et le Design Lab Transitions.

- organise les moments festifs auxquels les élus, les habitants et les partenaires du projet sont conviés, afin de marquer les principales étapes de la démarche (lancement, ateliers).

- veille à ce que l'équipe (Design Lab Transitions et CAUE 29) puisse mener à bien sa mission dans les meilleures conditions en mettant à disposition ses moyens (photocopieur, connexion internet, locaux) et en facilitant les relations avec les élu.e.s, les services municipaux, les acteurs du territoire et les habitants.

- aide à la mobilisation des habitant.e.s.

- assure la communication locale de la démarche et au travers de ses propres réseaux (Bruded...) en concertation avec le CAUE 29 et le Design Lab Transitions (site internet, réseaux sociaux, journal communal...).

CONVENTION

Programme **EN CAMPAGNE !** Edition 2023 | Lannedern

Atelier de co-conception de mobilier urbain à réaliser en autoconstruction (BANC.CO)

Le CAUE

- coordinateur et médiateur de la démarche, est présent aux côtés de la commune accueillante et du Design Lab Transitions tout au long du projet, depuis l'énoncé du sujet jusqu'à la fabrication des prototypes et leur valorisation à posteriori en vue de la répliquabilité des modèles.
- organise les réunions de coordination générale et de suivi du programme.
- en collaboration avec la commune accueillante, il veille à ce que le Design Lab Transitions puisse travailler dans les meilleures conditions possibles et notamment lors des temps de résidence.
- en collaboration avec la commune accueillante, il constitue un dossier rassemblant tous les documents de sa connaissance relatifs à des études antérieures sur le périmètre concerné ainsi qu'un kit de communication, qui sera transmis au Design Lab Transitions en début de programme.
- veille tout particulièrement à ce que la démarche s'inscrive dans une continuité de projet.
- assure la communication du programme en partenariat avec le Design Lab Transitions.
- relaie et valorise les récits et résultats.
- renseignera et pourra accompagner les communes intéressées dans l'appropriation et l'adaptation des prototypes en vue de leur répliquabilité par le biais de l'autofabrication.

Le Design Lab Transitions

- L'Équipe intervenante sera constituée d'un groupe d'étudiant.es du master Design en transition de l'EE-SAB- site de Brest et sera coordonnée par un.e jeune designer professionnel.le issu.e du master. Le collectif sera encadrée par des designers professionnels aguerris.e.s, enseignant.e.s du master.
- Le Design Lab Transitions s'engage à respecter le partenariat et le calendrier.
- l'équipe mobilisée en résidence est invitée à s'appuyer sur une lecture fine et sensible du territoire pour développer une action créative et collaborative avec la population et les acteurs locaux en vue de révéler opportunités et pistes de projets, en réponse à la demande formulée par le CAUE et la commune accueillante et avec une visée opérationnelle et de reproduction facilitée sur d'autres communes (répliquabilité). S'appuyant sur ses rencontres et son diagnostic des situations, ainsi que sur ses compétences professionnelles, l'équipe doit être force de proposition (pré-programmation, faisabilité, étapes).
- Elle impliquera la commune et la maîtrise d'usage (les habitants...) dans le processus de recherche-action.
- Elle s'appuiera sur la mise en action (événementielle, construite...) pour visibiliser et tester ses hypothèses.
- Elle créera des supports de présentation et de discussion sur la réflexion en cours.
- Elle produira un récit partageable au fur et à mesure du processus (site/blog/réseaux sociaux et éventuellement autre support (papier..)) qui sera mis à jour régulièrement (à minima à l'issue de chaque session). Cet outil permettra de partager leur démarche, actions en cours, les productions réalisées. Il restera un support témoin de l'expérience menée.
- Elle produira des éléments de restitution (dont à minima une notice de montage facilitant l'appropriation des modèles par le plus grand nombre).
- Elle fera apparaître, sur tous les documents écrits ou numériques produits, les logos de la commune accueillante et du CAUE 29 (et des éventuels financeurs).
- Afin d'assurer une évaluation et la valorisation de l'expérience, elle remettra au CAUE 29 :
 - > un calendrier de la démarche précisant les séances de travail et rendez-vous proposés à la population ainsi que leur fréquentation,
 - > une revue de presse,
 - > un bilan des dépenses (budget de production),
 - > un dossier de photos,
 - > les éléments de communication réalisés pendant la résidence (flyers, affiches...).

CONVENTION

Programme **EN CAMPAGNE !** Edition 2023 | Lannédern

Atelier de co-conception de mobilier urbain à réaliser en autoconstruction (BANC.CO)

- Par ailleurs, les documents produits dans le cadre de la démarche seront libres de droits pour le CAUE 29, la commune accueillante et le Design Lab Transitions qui pourront les utiliser pour valoriser la démarche.
- L'équipe du Design Lab Transitions en résidence s'engage, à respecter les lieux d'hébergement et de travail mis à disposition par la commune invitante, et à les restituer dans l'état dans lequel ils leur ont été confiés.
- L'équipe devra être autonome dans ses déplacements et disposer de moyens de locomotion personnels.

Article 4 – Durée

La convention est conclue pour une durée de 12 mois.

Article 5 – Assurances

La commune accueillante assure les personnes participant aux ateliers et aux temps forts proposés par l'équipe en résidence dans le cadre de la résidence.

La commune accueillante assure les locaux de travail et d'hébergement mis à disposition du Design Lab Transitions dans le cadre de la résidence. La commune accueillante est responsable des installations artistiques éphémères qui seront mises en place dans les espaces publics. Elle veillera à indiquer au public que leur utilisation se fera sous l'entière responsabilité des utilisateurs.

Le Design Lab Transitions et les membres de l'équipe doivent être assurés pour leurs activités dans le cadre de la résidence, ainsi que pour l'hébergement (responsabilité civile). Elles veilleront à respecter dans la mesure du possible les normes en vigueur et les règles élémentaires de sécurité qu'elles appliqueront aux installations éphémères produites dans le cadre de la résidence pour un usage par du public.

Article 6 – Engagements financiers

Une rémunération forfaitaire de 5000 € TTC sera versée au Design Lab par le CAUE 29 afin de subvenir aux différentes dépenses liées à la bonne conduite du projet, depuis la signature de la convention jusqu'au livrable (production des prototypes en auto-fabrication). Cette rémunération est cadrée par un devis.

La commune accueillante prendra à sa charge les frais liés à la mise à disposition des lieux de travail (salle polyvalente, y compris les dépenses de fonctionnement).

La commune accueillante prendra à sa charge l'acquisition des matériaux (essentiellement du bois, quincaillerie) destinés à la fabrication des éléments mobiliers.

Article 7 – Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 – Litige

Dans l'hypothèse où les parties ne parviennent pas à un règlement à l'amiable, tout litige ou contestation auquel la présente convention pourrait donner lieu sera porté devant le Tribunal compétent.

Fait à _____, le _____, en 3 exemplaires,

Pour le CAUE du Finistère
Le Président,
M. Didier Guillon

Pour la commune de Lannédern,
La Maire,
Mme Pauline Caro

Pour le Design Lab Transitions,
Le Président,
M. Paolo Kraft